

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-120 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Absents et excusés :

Mmes J. STORET – M. F. NAWROCKI – Ch. LECTEZ – V. THIEBAUT – O. CONSTANT

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE – S. NACRY – M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT
Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Avenant au bail de sous-location de la Caserne de Gendarmerie de CROISILLES**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le montage juridique qui a prévalu pour la construction des locaux occupés par la Brigade Territoriale de Gendarmerie de CROISILLES.

Monsieur le Président précise que cette opération a été réalisée dans le cadre d'un bail à construction signé avec la Société PAS-DE-CALAIS HABITAT et que les locaux ont été loués ensuite à l'Etat pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Avril 2012.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications qui sont survenues suite à la fusion des trois Intercommunalités et la nécessité d'accepter le transfert du bail qui avait été signé avec la

Communauté de Communes du Sud Arrageois à la nouvelle entité juridique à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant au bail qui a été rédigé par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accepter le transfert du bail signé avec les services de l'Etat pour l'occupation des locaux par la Brigade Territoriale de Gendarmerie de CROISILLES à la nouvelle Communauté de Communes,
- d'approuver les termes permettant le transfert de ce bail,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

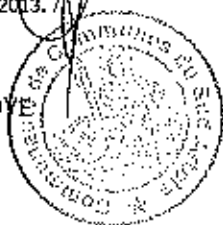
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 25 Juin 2013 et transmission
en Préfecture le 25 Juin 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

